

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Sandrine HOLOYE

MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Hugues ALORY, Sylvain REILLE, Pierre GERMAIN.

Madame Mireille TOURAILLES a donné procuration à Monsieur François GRANIER

Madame Marie-Anne MANDET a donné procuration à Madame Sylvie FEUILLADE

Madame Pascale WEBER a donné procuration à Monsieur Olivier PLANARD.

Etait absent : M. Guillaume PIC

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Sylvie FEUILLADE, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Demande de subvention pour la classe de découverte de la voile des CM2 de Montmirat
- Demande de subvention de l'association L'expression est multiple
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Demande de subvention pour la création d'un terrain multisport avec parking attenant
- Création des emplois communaux mise à jour du tableau des emplois
- Questions diverses

I. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu est publié sur le site de la mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

II. **Demande de subvention pour la classe de découverte de la voile des CM2 de Montmirat (2025/01)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée par l'école de Montmirat pour la classe de CM2 pour un voyage scolaire. Il propose d'attribuer 40 € par enfant domicilié sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention à l'école de Montmirat de 40 € par enfant soit 160 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

La dépense correspondante sera prélevée à l'article 657361 du budget 2025 de la commune.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

III. **Demande de subvention de l'association L'expression est multiple (2025/02) :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée par l'association L'expression est multiple.

Elle demande une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de refuser la subvention à l'association l'Expression est multiple,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 1 (HOLOYE) Pour : 1 (REILLE) Contre : 8

IV. **Demande de subvention au titre des amendes de police (2025/03) :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental est chargé de la répartition du montant des recettes provenant du produit des amendes de police au profit des groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement et des communes de moins de 10000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sont subventionnables, tous travaux sur routes départementales ou voies communales, commandés par les exigences de la sécurité routière ainsi que l'achat de matériel de sécurisation de la circulation.

La commune peut prétendre à cette aide financière compte tenu que la subvention n'est attribuée qu'une année sur deux et qu'aucune demande n'a été faite en 2024.

Un projet d'un montant de 11 458,60 € HT relatif à l'acquisition de 2 feux tricolores récompenses est présenté au Conseil Municipal par le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve ce projet d'acquisition de 2 feux tricolores récompenses d'un montant de 11 458,60 € HT,

- sollicite l'aide financière au titre des amendes de police 2025,

- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Nombre présents : 7 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

V. Demande de subvention pour la création d'un terrain multisport avec parking attenant (2025/04) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024/28 en expliquant qu'il y avait une erreur dans le montant prévisionnel et propose de la remplacer par celle-ci.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le système d'aides aux communes mis en place pour l'opération : **la création d'un terrain multisports avec parking attenant**

Il propose d'approuver le projet, de solliciter l'obtention de subvention, et de valider le plan de financement prévisionnel dont le coût de l'opération est estimé à 226 000.00 € HT.

Après examen du dossier et délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet pour un montant de 226 000.00 €/HT soit 271 200.00 € TTC
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel du projet suivant :

Coût des travaux		226 000.00 € HT
○ Subvention du Conseil Départemental du Gard	56 500.00	
○ Subvention de l'Etat	113 000.00	
○ Autofinancement de la Commune	56 500.00	
- **Autorise** Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du :
 - Etat 50%
 - Conseil Départemental du Gard 25%

et à signer l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

VI. Création des emplois communaux mise à jour du tableau des emplois :

Ce point est ajourné.

VII. Questions diverses

Les oliviers situés sur le terrain de la future école seront déplacés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire

François GRANIER



2/2

La Secrétaire

Sylvie FEUILLADE

